

Aide-mémoire Accord D

Transfert de votre compte marchand Desjardins à Global Payments

Cet aide-mémoire vous permettra d'avoir à portée de main l'information nécessaire pour faciliter la transition et la fin de votre service Accord D.

➔ Ce que vous conserverez

- La même offre de financement (tarification, taux d'escompte, taux d'intérêt client, plans disponibles: FPR, FRE, combo, etc.)
- Vos accès au site informationnel ainsi que tous les outils reliés au financement Accord D Desjardins: accorrd.desjardins.com
 - Outils de formation
 - Crédit Plus Desjardins
 - Calculatrice de mensualités
 - GDA : Gestion autonome des accès
 - Rapports
- Votre contrat relatif aux services de financement Accord D demeure en vigueur avec Desjardins conformément aux termes et conditions prévus à celui-ci.

➔ Ce qui va changer

Afin de vous permettre de traiter des transactions Accord D, vous aurez accès à l'application Solutions Desjardins directement sur votre nouveau terminal de paiement Global Payments. En utilisant votre nouvelle solution de paiement, vous remarquerez quelques changements dans le flux des transactions de financement. Les relevés de transaction contiendront du texte et des signatures supplémentaires pour garantir le consentement aux hausses de limite de crédit, lorsque nécessaire, et aux modalités de financement d'Accord D. Ces changements ont pour objectif d'aider les clients à mieux comprendre les conditions générales.

! Numéros de téléphone importants

Commerçants


Global Payments - Soutien technique

Les représentants de Global Payments sont à votre disposition pour vous accompagner lorsque vous rencontrez des problèmes techniques avec vos terminaux au point de vente. Contactez-les également pour vos questions d'ordre général en lien avec votre dossier de marchand (changement d'adresse, commande d'équipement, ajout de fonctionnalité, navigation sur votre terminal, etc.).

 1 800-599-6491


Desjardins - Services d'octroi de crédit

- Traitement des transactions de financement
- Explication des décisions de crédit
- Augmentation de la limite de crédit

 514 397-4737
1 888 378-8472

Desjardins - Relations avec la clientèle Entreprises


- Questions sur Crédit Plus Desjardins
- Information sur les plans de financement
- Mise à jour d'un compte lors d'une erreur du magasin
- Vérification de l'ouverture du compte du client
- Réception d'un avis de contestation de la part de Desjardins
- Historique des transactions et des relevés de comptes non disponibles sur le Portail Monetico
- Historique des demandes de financement
- Commande gratuite de matériel promotionnel

 514 397-4450
1 888 285-0015

Détenteurs

Desjardins - Relations avec la clientèle Particuliers

- Solde au compte
- Correction de nom
- Changement d'adresse
- Questions des détenteurs de cartes en lien avec leur produit

 514 397-4415
1 800 363-3380



Trouvez les réponses à vos questions

Q. Quels seront les délais pour le dépôt des transactions?

Les délais seront les mêmes. Les membres de Desjardins recevront leurs dépôts le jour ouvrable suivant.

Q. Est-ce que mes frais de dépôt vont changer?

Non. Les membres de Desjardins continueront de profiter de cet avantage. Aucuns frais ne seront facturés pour les dépôts dans un compte de Desjardins.

Q. Est-ce que je peux continuer d'utiliser Accord D dans mes publicités?

Oui, vous pouvez continuer d'utiliser Accord D dans vos publicités, jusqu'à la cessation de votre service, selon les normes en vigueur. Pour les consulter, rendez-vous au desjardins.com/pubaccord.

À titre de rappel, vos obligations en matière de publicité sont énoncées, entre autres, dans le Guide d'utilisation du Financement Accord D Desjardins et dans la Convention de Service de Financement Accord D. Parmi ces obligations, il est de la responsabilité du commerçant de soumettre préalablement à Desjardins, toutes publicités relatives à Accord D pour approbation.

Q. Est-ce que les frais liés à mon service Accord D vont changer?

Non. Vous conserverez votre tarification actuelle et ces frais continueront d'être facturés par Desjardins jusqu'à la fermeture de votre service.

Q. À la suite de la fin d'entente, vais-je conserver l'accès à l'application Solutions Desjardins (Accord D) sur mes terminaux de paiement?

Oui. À compter de votre date de fin d'entente, vous pourrez continuer d'effectuer des remboursements, des complétions et des annulations de pré-autorisations sur leur terminal pendant une période de 180 jours. Les transactions d'Achat et de Pré-autorisation demeureront visibles dans le menu Accord D mais ces types de transactions seront refusés s'ils sont effectués.

Q. Où puis-je consulter la date de fin d'entente de mon service Accord D?

Vous recevrez, dans un premier temps, une communication de la part de Desjardins vous annonçant votre date de fin d'entente au minimum 90 jours avant celle-ci.

Vous recevrez ensuite les directives en lien avec la cessation de vos activités Accord D au minimum 30 jours avant votre date de fin d'entente.

Q. Est-ce que Desjardins et/ou Global Payments offriront une solution de financement alternative à Accord D?

Desjardins étudie actuellement une solution du marché alternative qui sera supportée par Global Payments. Par contre, si vous avez un fournisseur spécifique, veuillez contacter Global Payments pour vérifier la compatibilité avec votre solution de paiement.

Pour plus de détails, consultez le desjardins.com/outilscommerçants